



C.I.J.

Communiqué n° 61/7
(non-officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice sont mis à la disposition de la presse:

Le 10 avril 1961 à 10 h. 30, la Cour a ouvert les audiences publiques en l'affaire du temple de Préah Vihear (Cambodge c. Thaïlande) (exceptions préliminaires).

Au début de l'audience la Cour a procédé à l'installation de six nouveaux membres qui ont été élus par l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité des Nations Unies en novembre 1960. Il s'agit de sir Gerald Fitzmaurice, M. Vladimir M. Koretsky, M. Kotaro Tanaka, M. José Luis Bustamante y Rivero, M. Philip C. Jessup et M. Gaetano Morelli. Des notices biographiques concernant ces juges ont été annexées au communiqué n° 61/5.

Ces juges ayant prononcé la déclaration solennelle prescrite par les articles 20 du Statut et 5 du Règlement de la Cour, le Président a annoncé que le juge Córdova ne pourrait pas assister à la présente session de la Cour pour raisons de santé et que le juge Jessup avait déclaré ne pas pouvoir participer au règlement de la présente affaire, par application de l'article 17 du Statut.

Ayant constaté la présence à l'audience des agents des parties et de leurs conseils, le Président a donné la parole à l'agent du Gouvernement de Thaïlande, S.A.S. le prince Vongsamahip Jayankura, Ambassadeur de Thaïlande aux Pays-Bas, qui a fait une brève déclaration. Puis sir Frank Soskice, Q.C., membre du Barreau d'Angleterre et ancien Attorney-General d'Angleterre, M. James Nevin Hyde, membre du Barreau de l'Etat de New York et membre du Barreau de la Cour Suprême des Etats-Unis, et Me. Marcel Slusny, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, conseils du Gouvernement de Thaïlande, ont pris la parole. Me. Slusny continuera sa plaidoirie à l'audience qui s'ouvrira demain 11 avril à 10 h. 30.

La Haye, le 10 avril 1961
